Image not found or type unknown

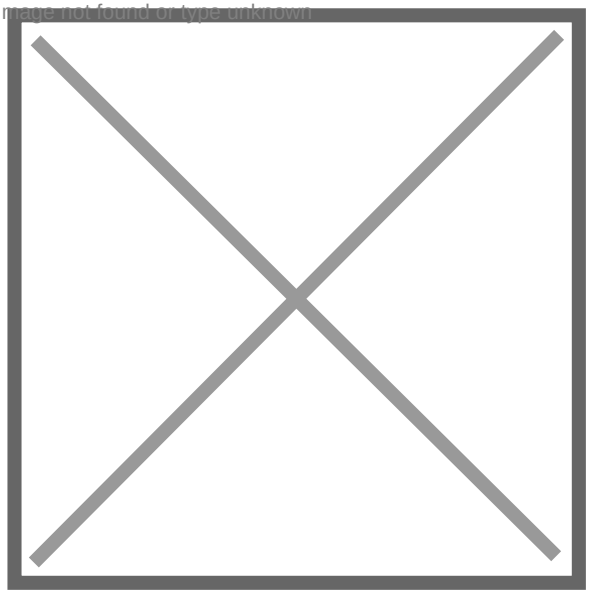

Modification du statut d'employée à agent de maitrise

Par **marybea07**, le **25/04/2012** à **18:33**

Bonjour,

je souhaite savoir si mon employeur a le droit de changer mon statut sans modification du contrat de travail? Je me suis aperçu que je suis passée d'employé à agent de maîtrise en recevant ma feuille de paye. Mon contrat de travail lui indique le statut employé.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **18:51**

Bonjour

Vous avez eu une modification de votre salaire, une modification de votre coefficient, de votre niveau?

Par **marybea07**, le **27/04/2012** à **07:38**

Bonjour

Non uniquement une modification du statut de employée à agent de maîtrise. Mais il semblerait que du coup je ne puisse plus réclamer d'être payée pour les heures supplémentaires effectuées.

Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **27/04/2012** à **13:55**

Bonjour

Si il était prévu dans votre contrat que les heures supplémentaires vous soient payées, l'employeur devra continuer à le faire.

A moins que ces heures supplémentaires ne soient enregistrées avec votre nouveau statut, sur un Compte Epargne Temps.

Vous avez posé la question à ce sujet à votre employeur?

Vous avez vérifié votre convention collective?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés